

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/02/2019

Dossier complet le :
28/02/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0068

1. Intitulé du projet

Projet de restauration d'un site marin dégradé au sud de l'île Sainte-Marguerite à Cannes (06) par l'immersion d'œuvres d'art

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. David LISNARD, Maire de Cannes

RCS / SIRET

4 4 4 0 7 5 7 8 2 0 0 0 1 1

Forme juridique

Collectivité territoriale - commune

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral	Le site envisagé se situe dans l'espace remarquable du littoral (DTA 06), au sein du site Natura 2000 ZSC Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins.
15. Récifs artificiels.	Les sculptures, conçues avec des matériaux non polluants, sont de véritables récifs artificiels supports de biodiversité : au fil de temps, elles sont colonisées par les espèces marines.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en l'implantation sous-marine de 6 sculptures de 2 mètres de haut et de 8 tonnes chacune, d'une emprise au sol de 9 m².

Le site envisagé se situe au sud de l'île Sainte Marguerite à Cannes, à proximité d'une zone actuellement réservée à la baignade, sur un site très dégradé par l'homme du fait de la pose de plusieurs canalisations EDF avant 1990 et en 1992, année au cours de laquelle la zone a été dynamitée en 1992 pour installer le câble électrique actuel.

Le site réservé à la baignade existant sera étendu (de 7 000 m² à environ 14 000 m²) de manière à intégrer la zone d'immersion de six sculptures, dont l'emprise au sol globale est de 54 m².

Le projet nécessite les travaux suivants :

- nettoyage du site actuel, fortement dégradé (présence de nombreux déchets);
- immersion et fixation de six œuvres d'art ;
- extension du balisage délimitant l'espace réservé à la baignade ;
- mise en place d'un panneau au niveau du chemin d'accès à terre afin de signaler l'emplacement du site ;
- mise en place d'une bouée de mouillage écologique à proximité du site.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de restaurer un site marin dégradé au sud de l'île Sainte Marguerite par l'immersion d'œuvres d'art, dans le cadre d'une démarche globale de protection et de valorisation du patrimoine naturel de la Commune de Cannes, en particulier de l'archipel des îles de Lérins.

En effet, l'œuvre unique de Jason deCaires Taylor, artiste britannique mondialement renommé pour son engagement actif en faveur de la protection des milieux sous-marins depuis près de 20 ans, vise à la fois, grâce à des sculptures écologiques constituées de ciment marin non polluant à PH neutre, à créer des récifs artificiels pour servir de refuge à la faune et la flore sous-marines et à sensibiliser le grand public à la nécessité de respecter et de préserver la biodiversité marine.

Ces œuvres sont progressivement colonisées par la biocénose.

Certains projets de l'artiste ont ainsi permis à la vie sous-marine de renaître à des endroits qui avaient été désertés par elle.

Par ailleurs, les œuvres de l'artiste, d'une haute qualité esthétique, contribueront à magnifier le paysage sous-marin dans une zone particulièrement dégradée par l'homme.

Un des objectifs du projet étant de sensibiliser le public, notamment les jeunes, à la protection du milieu marin, le choix s'est porté vers un site facilement accessible, sans nécessité d'être équipé d'un matériel de plongée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Réalisation des œuvres et fabrication des socles par l'artiste en atelier; les sculptures et leurs socles seront lavés en atelier avant d'être acheminés sur site;
- Nettoyage du site avec enlèvement des macro-déchets sur un périmètre élargi de la zone d'implantation;
- Fourniture et approvisionnement des équipements et des matériaux (ancres à vis, chaînes et bouées de balisage); les matériaux seront rincés à terre sur une zone adaptée pour récupérer les eaux de lavage (rinçage du ballast en carrière et rinçage des équipements en atelier);
- Installation des œuvres sur le site par une équipe de plongeurs professionnels; les travaux d'immersion s'effectueront depuis une barge équipée d'une grue.

Un panneau d'information sera implanté à terre, dont le design et le contenu seront élaborés en concertation avec l'Office National des Forêts, les associations présentes sur l'île (CPIE îles de Lérins, Conseil scientifique des îles de Lérins, Cannes Jeunesse), le responsable du site Natura 2000 et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une surveillance du site sera mise en place toute l'année aussi bien sur la partie terrestre que sur la partie maritime.

La zone sera interdite aux engins motorisés et aux mouillages.

L'accès aux œuvres sera libre et gratuit. Il se fera par la terre (plage) et par la mer (plaisance).

Le nombre de visiteurs sur l'île, limité au nombre et à la fréquence de navettes entre le continent et l'île (qui restera constant), et à la surface disponible pour le mouillage (qui sera de fait réduite sans pour autant générer de report de mouillage) ne sera pas augmenté du fait de l'installation des sculptures.

Un suivi écologique du projet sera mis en œuvre, comprenant : un suivi des herbiers de Posidonie situé à proximité non immédiate du projet, un suivi de la qualité de l'eau, un suivi de la fréquentation touristique et un suivi de la colonisation des sculptures par la flore et la faune sous-marines.

Dans le cas où le suivi écologique ferait apparaître un impact négatif sur la biocénose lié à la présence des sculptures, celles-ci seraient démantelées.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime (L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P)).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de l'Occupation Temporaire du Domaine Public Maritime	54 m ²
Emprise au sol des sculptures	54 m ² (6 x 9 m ²)
Profondeur d'eau	3,8 m à 5 m
Nombre d'œuvres d'art	6 statues
Hauteur des oeuvres	2 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

"La Piscine" île Sainte-Marguerite
06400 Cannes

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 3° 30' 55" 32 Lat. 0 7° 03' 1" 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Les coordonnées des points d'implantation des statues sont précisées au point 4.6. de
l'annexe 2 "Notice environnementale".

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF MER de type II Iles de Lérins : 930012585
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Cannes (06)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Espace remarquable du littoral (DTA 06)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Au sein du site Natura 2000 ZSC Baie et cap d'Antibes - Îles de Lérins FR9301573
D'un site classé ?	☒	☐	La partie terrestre de l'île Sainte Marguerite est un site classé

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐ ☐	☒ ☒	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cette description figure au point 6 de l'annexe 2 "Notice environnementale".

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

En effet, le projet, de taille modeste, apportera une plus-value environnementale, car il est localisé sur un site fortement dégradé qui sera nettoyé préalablement à l'immersion des sculptures et contribuera ainsi à magnifier le paysage marin et sous-marin. Il n'aura aucun impact sur les habitats et espèces à l'origine du classement du site en zone Natura 2000 et ZNIEFF MER de type II. En outre, la mise en œuvre de ce projet s'accompagnera d'un suivi écologique régulier de l'écosystème sous-marin de l'archipel des îles de Lérins plus développé qu'il ne l'est actuellement. Enfin, dans le cas où le suivi écologique mettrait en évidence un impact négatif des œuvres sur la biocénose, il sera procédé au démantèlement de ces œuvres.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 1 : informations nominatives
- Annexe 2 : Notice environnementale comprenant: - au point 4.3 : un plan de situation (annexe obligatoire prévue au 8.1 du présent formulaire); - au point 4.4 : des photographies datées de la zone d'implantation (annexe obligatoire prévue au 8.1 du présent formulaire); - au point 4.5 : un plan de situation détaillé du projet par rapport au site Natura 2000 (annexe obligatoire prévue au 8.1 du présent formulaire).
- Annexe 3 : Evaluation simplifiée des incidences Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Cannes

le, 26 février 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus